

226C1154
FR0000121147-FS0675

28 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FORVIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juillet 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société FORVIA et détenir, indirectement, 9 420 638 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 4,78% du capital et 4,10% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FORVIA hors marché et d'une diminution du nombre d'actions FORVIA détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 561 737 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 261 737 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et
- 2 300 000 actions FORVIA résultant de la détention de 6 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 18 juin 2027, à des prix compris entre 12,00 € et 22,00 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 560 409 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 559 182 actions FORVIA résultant de la détention de 64 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 14 août 2026 et le 23 juillet 2036 ; et
- 1 227 actions FORVIA résultant de la détention de 16 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,62 € et 4,36 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 229 840 179 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.